

ANNEXE I

CERTIFICAT RELATIF À UNE DÉCISION EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE

Article 53 du règlement (UE) n° 1215/2002 du Parlement européen et du Conseil concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale

1. JURIDICTION D'ORIGINE
 - 1.1. Nom:
 - 1.2. Adresse:
 - 1.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 1.2.2. Localité et code postal:
 - 1.2.3. État membre:
AT BE BG CY CZ DE EE EL ES FI FR HU IE IT LT LU LV MT
NL PL PT RO SE SI SK UK
 - 1.3. Téléphone:
 - 1.4. Télécopieur
 - 1.5. Courriel: (le cas échéant)
2. DEMANDEUR(S) ⁽¹⁾
 - 2.1. Nom et prénom(s)/dénomination de la société ou de l'organisation:
 - 2.2. Numéro d'identification (le cas échéant et si disponible):
 - 2.3. Date (jj/mm/aaaa) et lieu de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, d'acquisition de la personnalité morale/de constitution/d'immatriculation (le cas échéant et si disponible):
 - 2.4. Adresse:
 - 2.4.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 2.4.2. Localité et code postal:
 - 2.4.3. Pays:
AT BE BG CY CZ DE EE EL ES FI FR HU IE IT LT LU LV MT
NL PL PT RO SE SI SK UK Autre [préciser (code ISO)]
 - 2.5. Courriel: (le cas échéant):
3. DÉFENDEUR(S) ⁽²⁾
 - 3.1. Nom et prénom(s)/dénomination de la société ou de l'organisation:
 - 3.2. Numéro d'identification (le cas échéant et si disponible):
 - 3.3. Date (jj/mm/aaaa) et lieu de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, d'acquisition de la personnalité morale/de constitution/d'immatriculation (le cas échéant et si disponible):
 - 3.4. Adresse:
 - 3.4.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 3.4.2. Localité et code postal:
 - 3.4.3. Pays:
AT BE BG CY CZ DE EE EL ES FI FR HU IE IT LT LU LV MT
NL PL PT RO SE SI SK UK Autre [préciser (code ISO)]
 - 3.5. Courriel: (le cas échéant)

4. DÉCISION
- 4.1. Date (jj/mm/aaaa) de la décision:
- 4.2. Numéro de référence de la décision:
- 4.3. La décision a été rendue par défaut:
- 4.3.1. Non
- 4.3.2. Oui [indiquer la date (jj/mm/aaaa) à laquelle l'acte introductif d'instance ou un acte équivalent a été notifié ou signifié au défendeur]:
- 4.4. La décision est exécutoire dans l'État membre d'origine sans que d'autres conditions ne doivent être remplies:
- 4.4.1. Oui [indiquer la date (jj/mm/aaaa) à laquelle la décision a été déclarée exécutoire, le cas échéant]:
- 4.4.2. Oui, mais uniquement à l'égard de la/des personne(s) suivante(s) (préciser):
- 4.4.3. Oui, mais seulement pour une/des partie(s) de la décision (préciser):
- 4.4.4. La décision ne contient pas d'obligation exécutoire.
- 4.5. À la date de délivrance du certificat, la décision a été notifiée ou signifiée au(x) défendeur(s):
- 4.5.1. Oui [indiquer la date de la notification ou de la signification (jj/mm/aaaa) si elle est connue]
- 4.5.1.1. La décision a été notifiée ou signifiée dans la (les) langue(s) suivante(s):
BG ES CS DE ET EL EN FR GA IT LV LT HU MT NL PL PT
RO SK SL FI SV Autre [préciser (code ISO)]
- 4.5.2. Pas à la connaissance de la juridiction
- 4.6. Contenu de la décision et intérêts:
- 4.6.1. Décision relative à une créance pécuniaire ⁽³⁾
- 4.6.1.1. Brève description de l'objet du litige
- 4.6.1.2. La juridiction a condamné
..... [nom et prénom(s)/dénomination de la société ou de l'organisation] ⁽⁴⁾
à payer à
..... [nom et prénom(s)/dénomination de la société ou de l'organisation]
- 4.6.1.2.1. Si plusieurs personnes sont tenues à une seule et même obligation, le montant peut être recouvré dans son intégralité auprès de l'une d'entre elles:
- 4.6.1.2.1.1. Oui
- 4.6.1.2.1.2. Non
- 4.6.1.3. Monnaie:
 Euro (EUR) lev bulgare (BGN) couronne tchèque (CZK) forint hongrois (HUF) litas lituanien (LTL) lats letton (LVL) zloty polonais (PLN) livre Sterling (GBP) leu roumain (RON) couronne suédoise (SEK) autre [préciser (code ISO)]:
- 4.6.1.4. Montant principal:
- 4.6.1.4.1. Montant à payer en une seule somme

- 4.6.1.4.2. Montant à verser en plusieurs fois ⁽⁵⁾

Date d'échéance (jj/mm/aaaa)	Montant

- 4.6.1.4.3. Montant à payer périodiquement

- 4.6.1.4.3.1. par jour

- 4.6.1.4.3.2. par semaine

- 4.6.1.4.3.3. autre (préciser la périodicité):

- 4.6.1.4.3.4. À partir du (jj/mm/aaaa) ou de l'événement:

- 4.6.1.4.3.5. Le cas échéant, jusqu'au [date (jj/mm/aaaa) ou événement]:

- 4.6.1.5. Intérêts, le cas échéant:

- 4.6.1.5.1. Intérêts:

- 4.6.1.5.1.1. Non précisé dans la décision:

- 4.6.1.5.1.2. Oui, précisé comme suit dans la décision:

- 4.6.1.5.1.2.1. montant:

ou

- 4.6.1.5.1.2.2. taux ... %

- 4.6.1.5.1.2.3. Intérêts échus à compter du [date (jj/mm/aaaa) ou événement] au (date (jj/mm/aaaa) ou événement) ⁽⁶⁾

- 4.6.1.5.2. Intérêts légaux (le cas échéant) à calculer conformément à (préciser la loi applicable):

- 4.6.1.5.2.1. Intérêts échus à compter du [date (jj/mm/aaaa) ou événement] au (date (jj/mm/aaaa) ou événement) ⁽⁶⁾

- 4.6.1.5.3. Capitalisation des intérêts (le cas échéant, préciser):

- 4.6.2. Décision ordonnant une mesure provisoire ou conservatoire:

- 4.6.2.1. Brève description de l'objet du litige et de la mesure ordonnée:

- 4.6.2.2. La mesure a été ordonnée par une juridiction compétente au fond

- 4.6.2.2.1. Oui

- 4.6.3. Autre type de décision:

- 4.6.3.1. Brève description de l'objet du litige et de la décision rendue par la juridiction:

- 4.7. Frais ⁽⁷⁾:

- 4.7.1. Monnaie:

euro (EUR) lev bulgare (BGN) couronne tchèque (CZK) forint hongrois (HUF) litas lituanien (LTL) lats letton (LVL) zloty polonais (PLN) livre sterling (GBP) leu roumain (RON) couronne suédoise (SEK) autre [préciser (code ISO)]:

- 4.7.2. La/les personne(s) suivante(s), contre laquelle/lesquelles l'exécution est demandée, a/ont été condamnée(s) à prendre les frais en charge:

- 4.7.2.1. Nom et prénom(s)/dénomination de la société ou de l'organisation: ⁽⁸⁾

- 4.7.2.2. Si plusieurs personnes ont été condamnées à prendre les frais en charge, le montant peut être recouvré dans son intégralité auprès de l'une d'entre elles:

- 4.7.2.2.1. Oui
- 4.7.2.2.2. Non
- 4.7.3. Les frais dont le recouvrement est demandé sont les suivants: ⁽⁹⁾
- 4.7.3.1. Les frais ont été fixés dans la décision sous la forme d'un montant global (indiquer le montant):
- 4.7.3.2. Les frais ont été fixés dans la décision sous la forme d'un pourcentage du total des frais (indiquer le pourcentage du total):
- 4.7.3.3. La prise en charge des frais a été déterminée dans la décision et les montants exacts sont les suivants:
- 4.7.3.3.1. Dépens:
- 4.7.3.3.2. Honoraires d'avocat:
- 4.7.3.3.3. Frais de notification ou de signification d'actes:
- 4.7.3.3.4. Autres:
- 4.7.3.4. Autre (préciser):
- 4.7.4. Intérêts sur les frais:
- 4.7.4.1. Sans objet
- 4.7.4.2. Intérêts précisés dans la décision:
- 4.7.4.2.1. montant:
ou
- 4.7.4.2.2. taux ... %
- 4.7.4.2.2.1. Intérêts échus à compter du [date (jj/mm/aaaa) ou événement] au (date (jj/mm/aaaa) ou événement] ⁽⁶⁾
- 4.7.4.3. Intérêts légaux (le cas échéant) à calculer conformément à (préciser la loi applicable)::
- 4.7.4.3.1. Intérêts échus à compter du [date (jj/mm/aaaa) ou événement] au (date (jj/mm/aaaa) ou événement] ⁽⁶⁾
- 4.7.4.4. Capitalisation des intérêts (le cas échéant, préciser):

Fait à: ...

Signature et/ou cachet de la juridiction d'origine:

(1) Insérer les informations relatives à tous les demandeurs si la décision en concerne plus d'un.

(2) Insérer les informations relatives à tous les défendeurs si la décision en concerne plus d'un.

(3) Si la décision ne concerne que les frais relatifs à une créance qui a fait l'objet d'une décision antérieure, laisser le point 4.6.1 vierge et aller au point 4.7.

(4) Si plus d'une personne a été condamnée à faire un paiement, insérer les informations relatives à toutes les personnes.

(5) Insérer les informations relatives à chaque échéance.

(6) Insérer les informations relatives à toutes les périodes, s'il y en a plus d'une.

(7) Ce point couvre également les situations où les frais sont octroyés dans une décision distincte.

(8) Insérer les informations relatives à toutes les personnes, s'il y en a plus d'une.

(9) Au cas où les frais pourraient être recouverts auprès de plusieurs personnes, insérer la ventilation pour chaque personne séparément.

ANNEXE II

CERTIFICAT RELATIF À UN ACTE AUTHENTIQUE/UNE TRANSACTION JUDICIAIRE ⁽¹⁾ EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE**Article 60 du règlement (UE) n° 1215/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale**

1. JURIDICTION OU AUTORITÉ COMPÉTENTE DÉLIVRANT LE CERTIFICAT
 - 1.1. Nom:
 - 1.2. Adresse:
 - 1.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 1.2.2. Localité et code postal:
 - 1.2.3. État membre:
AT BE BG CY CZ DE EE EL ES FI FR HU IE IT LT LU LV MT NL PL PT RO SE SI SK UK
 - 1.3. Téléphone:
 - 1.4. Télécopieur:
 - 1.5. Courriel: (le cas échéant):
2. ACTE AUTHENTIQUE
 - 2.1. Autorité qui a dressé l'acte authentique (si différente de l'autorité délivrant le certificat)
 - 2.1.1. Nom et désignation de l'autorité:
 - 2.1.2. Adresse:
 - 2.2. Date (jj/mm/aaaa) à laquelle l'acte authentique a été dressé par l'autorité visée au point 2.1:
 - 2.3. Numéro de référence de l'acte authentique (le cas échéant):
 - 2.4. Date (jj/mm/aaaa) à laquelle l'acte authentique a été enregistré dans l'État membre d'origine (à remplir uniquement si la date d'enregistrement détermine l'effet juridique de l'acte et si cette date est différente de la date indiquée au point 2.2):
 - 2.4.1. Numéro de référence au registre (le cas échéant):
3. TRANSACTION JUDICIAIRE
 - 3.1. Juridiction qui a approuvé la transaction judiciaire ou devant laquelle la transaction judiciaire a été conclue (si différente de la juridiction délivrant le certificat)
 - 3.1.1. Nom de la juridiction:
 - 3.1.2. Adresse:
 - 3.2. Date (jj/mm/aaaa) de la transaction judiciaire:
 - 3.3. Numéro de référence de la transaction judiciaire:
4. PARTIES À L'ACTE AUTHENTIQUE/À LA TRANSACTION JUDICIAIRE:
 - 4.1. Nom(s) du/des créancier(s) [nom et prénom(s)/dénomination de la société ou de l'organisation] ⁽²⁾ :
 - 4.1.1. Numéro d'identification (le cas échéant et si disponible):
 - 4.1.2. Date (jj/mm/aaaa) et lieu de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, d'acquisition de la personnalité morale/de constitution/d'immatriculation (le cas échéant et si disponible):
 - 4.2. Nom(s) du/des débiteur(s) [nom et prénom(s)/dénomination de la société ou de l'organisation] ⁽³⁾ :
 - 4.2.1. Numéro d'identification (le cas échéant et si disponible):
 - 4.2.2. Date (jj/mm/aaaa) et lieu de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, d'acquisition de la personnalité morale/de constitution/d'immatriculation (le cas échéant et si disponible):
 - 4.3. Nom(s) de l'autre/des autres partie(s), le cas échéant [nom et prénom(s)/dénomination de la société ou de l'organisation] ⁽⁴⁾

- 4.3.1. Numéro d'identification (le cas échéant et si disponible):
- 4.3.2. Date (jj/mm/aaaa) et lieu de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, d'acquisition de la personnalité morale/de constitution/d'immatriculation (le cas échéant et si disponible):
5. **FORCE EXÉCUTOIRE DE L'ACTE AUTHENTIQUE/DE LA TRANSACTION JUDICIAIRE DANS L'ÉTAT MEMBRE D'ORIGINE**
- 5.1. L'acte authentique/la transaction judiciaire est exécutoire dans l'État membre d'origine
- 5.1.1. Oui
- 5.2. Termes de l'acte authentique/de la transaction judiciaire et intérêts
- 5.2.1. Acte authentique/transaction judiciaire concernant une créance pécuniaire
- 5.2.1.1. Brève description de l'objet:
- 5.2.1.2. En vertu de l'acte authentique/de la transaction judiciaire:
 [nom et prénom(s)/dénomination de la société ou de l'organisation] ⁽⁵⁾
 doit payer à:
 [nom et prénom(s)/dénomination de la société ou de l'organisation]
- 5.2.1.2.1. Si plusieurs personnes sont tenues à une seule et même obligation, le montant peut être recouvré dans son intégralité auprès de l'une d'entre elles:
- 5.2.1.2.1.1. Oui
- 5.2.1.2.1.2. Non
- 5.2.1.3. Monnaie:
 euro (EUR) lev bulgare (BGN) couronne tchèque (CZK) forint hongrois (HUF) litas lituanien (LTL) lats letton (LVL) zloty polonais (PLN) livre sterling (GBP) leu roumain (RON) couronne suédoise (SEK) autre [préciser (code ISO)]:
- 5.2.1.4. Montant principal:
- 5.2.1.4.1. Montant à payer en une seule somme
- 5.2.1.4.2. Somme à verser en plusieurs fois ⁽⁶⁾
- | Date d'échéance (jj/mm/aaaa) | Montant |
|------------------------------|---------|
| | |
| | |
| | |
- 5.2.1.4.3. Montant à payer périodiquement
- 5.2.1.4.3.1. par jour
- 5.2.1.4.3.2. par semaine
- 5.2.1.4.3.3. autre (préciser la périodicité):
- 5.2.1.4.3.4. À partir du (jj/mm/aaaa) ou de l'événement:
- 5.2.1.4.3.5. Le cas échéant, jusqu'au [date (jj/mm/aaaa) ou événement]:
- 5.2.1.5. Intérêts, le cas échéant
- 5.2.1.5.1. Intérêts:
- 5.2.1.5.1.1. Non précisé dans l'acte authentique/la transaction judiciaire
- 5.2.1.5.1.2. Oui, précisé comme suit dans l'acte authentique/la transaction judiciaire:

5.2.1.5.1.2.1. montant:

ou

5.2.1.5.1.2.2. taux ... %.

5.2.1.5.1.2.3. Intérêts échus à compter du [date (jj/mm/aaaa) ou événement] au [date (jj/mm/aaaa) ou événement] ⁽⁷⁾

5.2.1.5.2. Intérêts légaux (le cas échéant) à calculer conformément à (préciser la loi applicable):

5.2.1.5.2.1. Intérêts échus à compter du [date (jj/mm/aaaa) ou événement] au [date (jj/mm/aaaa) ou événement] ⁽⁷⁾

5.2.1.5.3. Capitalisation des intérêts (le cas échéant, préciser):

5.2.2. Acte authentique/transaction judiciaire concernant une obligation exécutoire non pécuniaire:

5.2.2.1. Brève description de l'obligation exécutoire:

5.2.2.2. L'obligation visée au point 5.2.2.1 est exécutoire à l'encontre de la/des personne(s) suivante(s) ⁽⁸⁾ [nom et prénom(s)/nom de l'entreprise ou de l'organisation]:

Fait à: ...

Cachet et/ou signature de la juridiction ou de l'autorité compétente qui délivre le certificat:

(1) Supprimer les mentions inutiles dans le certificat.

(2) Insérer les informations relatives à tous les créanciers, s'il y en a plus d'un.

(3) Insérer les informations relatives à tous les débiteurs, s'il y en a plus d'un.

(4) Insérer les informations relatives à toutes les autres parties (le cas échéant).

(5) Si plusieurs personnes doivent faire un paiement, insérer les informations relatives à toutes les personnes.

(6) Insérer les informations relatives à chaque échéance.

(7) Insérer les informations relatives à toutes les périodes, s'il y en a plus d'une.

(8) Insérer les informations relatives à toutes les personnes, s'il y en a plus d'une.

ANNEXE III

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Règlement (CE) n° 44/2001	Présent règlement
Article 1 ^{er} , paragraphe 1	Article 1 ^{er} , paragraphe 1
Article 1 ^{er} , paragraphe 2, phrase introductive	Article 1 ^{er} , paragraphe 2, phrase introductive
Article 1 ^{er} , paragraphe 2, point a)	Article 1 ^{er} , paragraphe 2, points a) et f)
Article 1 ^{er} , paragraphe 2, points b) à d)	Article 1 ^{er} , paragraphe 2, points b) à d)
—	Article 1 ^{er} , paragraphe 2, point e)
Article 1 ^{er} , paragraphe 3	—
—	Article 2
Article 2	Article 4
Article 3	Article 5
Article 4	Article 6
Article 5, phrase introductive	Article 7, phrase introductive
Article 5, point 1)	Article 7, point 1)
Article 5, point 2)	—
Article 5, points 3) et 4)	Article 7, points 2) et 3)
—	Article 7, point 4)
Article 5, points 5) à 7)	Article 7, points 5) à 7)
Article 6	Article 8
Article 7	Article 9
Article 8	Article 10
Article 9	Article 11
Article 10	Article 12
Article 11	Article 13
Article 12	Article 14
Article 13	Article 15
Article 14	Article 16
Article 15	Article 17
Article 16	Article 18
Article 17	Article 19
Article 18	Article 20
Article 19, points 1) et 2)	Article 21, paragraphe 1
—	Article 21, paragraphe 2
Article 20	Article 22
Article 21	Article 23
Article 22	Article 24
Article 23, paragraphes 1 et 2	Article 25, paragraphes 1 et 2

Règlement (CE) n° 44/2001	Présent règlement
Article 23, paragraphe 3	—
Article 23, paragraphes 4 et 5	Article 25, paragraphes 3 et 4
—	Article 25, paragraphe 5
Article 24	Article 26, paragraphe 1
—	Article 26, paragraphe 2
Article 25	Article 27
Article 26	Article 28
Article 27, paragraphe 1	Article 29, paragraphe 1
—	Article 29, paragraphe 2
Article 27, paragraphe 2	Article 29, paragraphe 3
Article 28	Article 30
Article 29	Article 31, paragraphe 1
—	Article 31, paragraphe 2
—	Article 31, paragraphe 3
—	Article 31, paragraphe 4
Article 30	Article 32, paragraphe 1, points a) et b)
—	Article 32, paragraphe 1, deuxième alinéa
—	Article 32, paragraphe 2
—	Article 33
—	Article 34
Article 31	Article 35
Article 32	Article 2, point a)
Article 33	Article 36
—	Article 37
—	Article 39
—	Article 40
—	Article 41
—	Article 42
—	Article 43
—	Article 44
Article 34	Article 45, paragraphe 1, points a) à d)
Article 35, paragraphe 1	Article 45, paragraphe 1, point e)
Article 35, paragraphe 2	Article 45, paragraphe 2
Article 35, paragraphe 3	Article 45, paragraphe 3
—	Article 45, paragraphe 4
Article 36	Article 52
Article 37, paragraphe 1	Article 38, point a)
Article 38	—

Règlement (CE) n° 44/2001	Présent règlement
Article 39	—
Article 40	—
Article 41	—
Article 42	—
Article 43	—
Article 44	—
Article 45	—
Article 46	—
Article 47	—
Article 48	—
—	Article 46
—	Article 47
—	Article 48
—	Article 49
—	Article 50
—	Article 51
—	Article 54
Article 49	Article 55
Article 50	—
Article 51	Article 56
Article 52	—
Article 53	—
Article 54	Article 53
Article 55, paragraphe 1	—
Article 55, paragraphe 2	Article 37, paragraphe 2, article 47, paragraphe 3, et article 57
Article 56	Article 61
Article 57, paragraphe 1	Article 58, paragraphe 1
Article 57, paragraphe 2	—
Article 57, paragraphe 3	Article 58, paragraphe 2
Article 57, paragraphe 4	Article 60
Article 58	Article 59 et article 60
Article 59	Article 62
Article 60	Article 63
Article 61	Article 64
Article 62	Article 3
Article 63	—
Article 64	—
Article 65	Article 65, paragraphes 1 et 2

Règlement (CE) n° 44/2001	Présent règlement
—	Article 65, paragraphe 3
Article 66	Article 66
Article 67	Article 67
Article 68	Article 68
Article 69	Article 69
Article 70	Article 70
Article 71	Article 71
Article 72	Article 72
—	Article 73
Article 73	Article 79
Article 74, paragraphe 1	Article 75, premier alinéa, points a), b) et c), et article 76, paragraphe 1, point a)
Article 74, paragraphe 2	Article 77
—	Article 78
—	Article 80
Article 75	—
Article 76	Article 81
Annexe I	Article 76, paragraphe 1, point a)
Annexe II	Article 75, point a)
Annexe III	Article 75, point b)
Annexe IV	Article 75, point c)
Annexe V	Annexes I et II
Annexe VI	Annexe II
—	Annexe III